

**Enquête hebdomadaire de signalement de cas de COVID-19 dans
l'enseignement agricole
(Public et privé)**

Vendredi 5 février 2021

On observe cette semaine des **données contrastées entre l'enseignement supérieur** pour lequel on constate une hausse des nouveaux cas de Covid et **l'enseignement technique** pour lequel la situation évolue favorablement pour la plupart des indicateurs suivis.

I. L'enseignement supérieur agricole : une hausse des nouveaux cas de Covid constatée cette semaine mais qui reste sous contrôle

1. Rappel méthodologique :

Depuis la rentrée de septembre 2020, les établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) remontent à la DGER le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés (nouveaux cas asymptomatiques et nouveaux cas cliniques) et le nombre de nouveaux cas contacts identifiés par les ARS, parmi leur population étudiante (étudiants/doctorants/stagiaires/apprentis) et parmi leurs personnels (enseignants et non enseignants).

Le signalement des nouveaux cas de COVID-19 s'effectue sur une base hebdomadaire (du jeudi 0 heure de la semaine n-1 au mercredi minuit de la semaine n).

Il s'agit de prendre en compte le nombre de nouveaux cas (l'incidence), ce qui est plus fiable pour déterminer le risque pour une population donnée, par comparaison à la prévalence qui prend en compte à la fois le nombre de cas anciens et nouveaux ainsi que leur durée. Ces deux notions ont bien été précisées aux établissements.

De même, s'agissant des nouveaux cas contacts, il a été indiqué aux établissements qu'il s'agissait des nouveaux **cas contacts qui ont été identifiés par les ARS**.

Par ailleurs, les données remontées des écoles n'ont aucune valeur épidémiologique.

Les données transmises par les établissements sont aussi à prendre avec prudence à certaines périodes.

Ainsi, sur la période de la 3^{ème} semaine de novembre jusqu'au début du mois de décembre, la plupart des écoles ne comptabilisaient que quelques unités de nouveaux cas de Covid et pour certaines d'entre elles, aucun nouveau cas n'était recensé ; cette situation était en grande partie liée à la difficulté pour les établissements de recueillir l'information auprès des étudiants qui étaient retournés à leur domicile.

A noter aussi que la légère hausse constatée la semaine de rentrée de janvier était difficile à interpréter en l'absence de données la semaine précédente (pause hivernale).

2. Données globales pour la semaine considérée :

✍ Le nombre de nouveaux cas de Covid confirmés s'établit cette semaine à 49, soit un quadruplement par rapport à la semaine précédente (qui enregistrait 12 nouveaux cas).

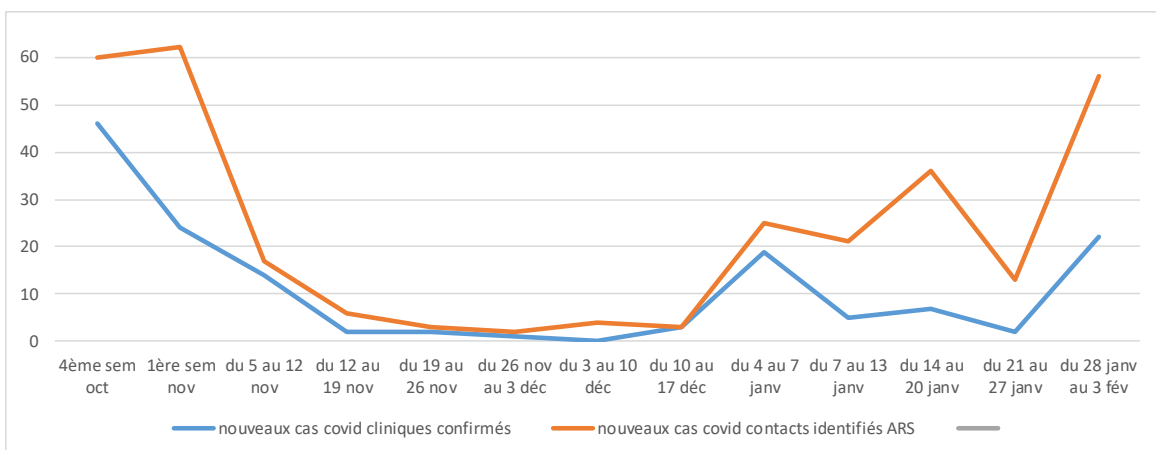
Les nouveaux cas de Covid confirmés recensés cette semaine se répartissent de manière quasi identique entre les cas asymptomatiques (29) et les cas cliniques (20), contrairement à la semaine précédente qui faisait état d'un nombre plus important de nouveaux cas de Covid asymptomatiques par rapport aux nouveaux cas de Covid cliniques.

✓ Le nombre des nouveaux contacts identifiés par les ARS s'élève cette semaine à 81, soit également un quadruplement par rapport à la semaine précédente (qui enregistrait 18 nouveaux cas contacts identifiés ARS).

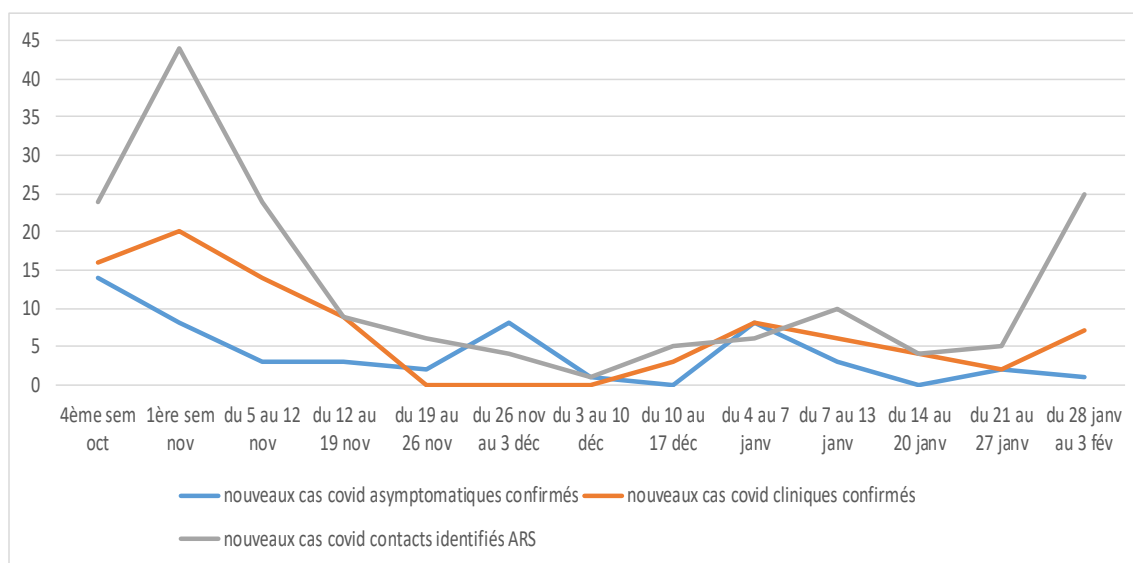
✓ A l'instar de la semaine précédente, l'impact du Covid reste plus important chez les étudiants (41 nouveaux cas de covid confirmés/8 parmi les personnels et 56 nouveaux cas contacts/25 parmi les personnels) ; à noter cette semaine, parmi les personnels, une hausse des nouveaux cas contacts (25 contre 5 la semaine précédente).

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants et les personnels depuis la rentrée des congés d'automne.

Evolution de la Covid-19 chez les apprenants (étudiants, doctorants, stagiaires, apprentis) de l'enseignement supérieur agricole :



Evolution de la Covid-19 chez les personnels (non enseignants et enseignants) de l'enseignement supérieur agricole :



3. Point sur la reprise progressive des enseignements dans les établissements :

Un courriel a été adressé dès le 4 février aux directeurs et directrices des établissements d'enseignement supérieur agricole (publics et privés) les informant de la publication du décret no 2021-105 du 2 février 2021 modifiant le décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ce texte prend en compte les annonces du Président de la République en date du 21 janvier dernier.

Le régime d'autorisations préalables pour les formations à caractère pratique est remplacé par une **autorisation générale de l'accueil des usagers dans les établissements d'enseignement supérieur afin de permettre l'accès aux formations et aux activités de soutien pédagogique dans la limite d'un effectif d'usagers n'excédant pas 20 % de la capacité d'accueil de l'établissement.**

Les dérogations pour les exploitations agricoles et les CHUV sont maintenues.

La circulaire qui avait été adressé le 22 janvier dernier aux établissements prenait déjà en compte ces modifications à venir. Elle n'a donc pas besoin d'être amendée. En revanche, la FAQ « enseignement supérieur » sera actualisée.

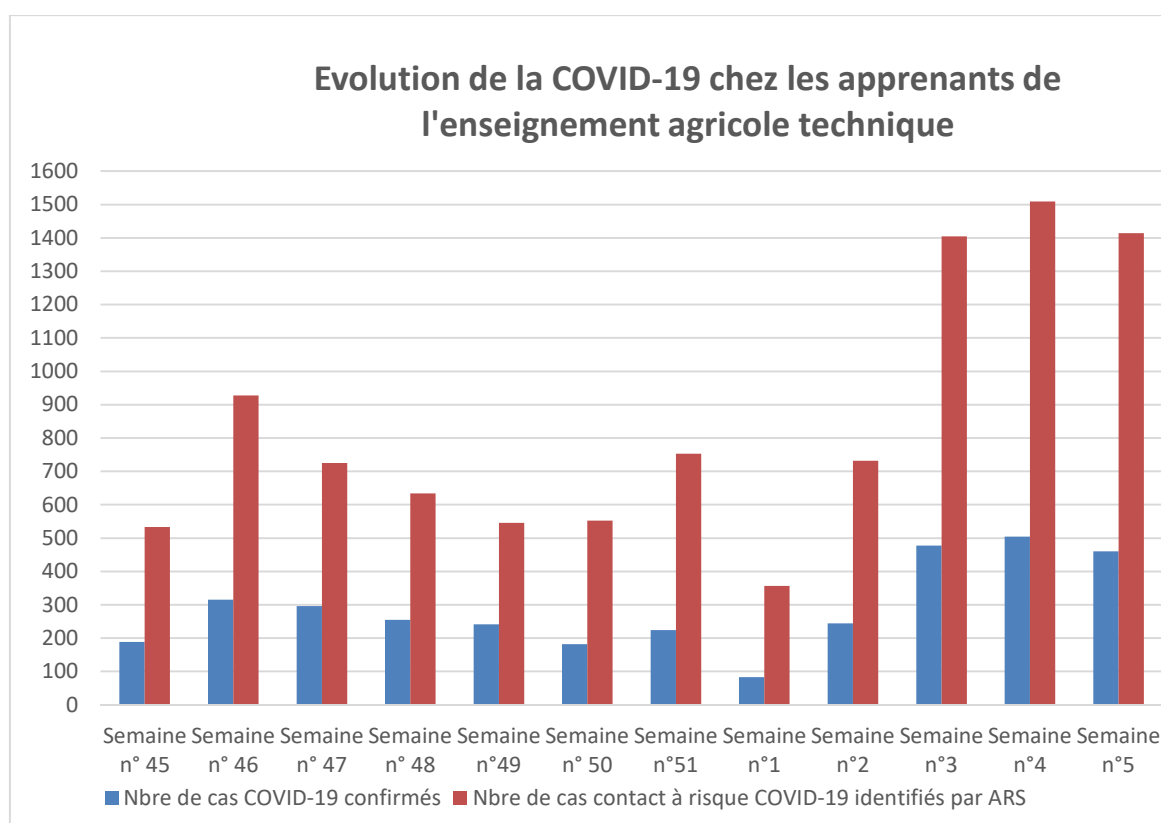
II. L'enseignement technique agricole : la situation évolue favorablement cette semaine.

Un suivi quotidien de l'évolution du nombre de cas confirmés Covid-19 et de cas contacts à risque¹ identifiés par les agences régionales de santé (ARS) est réalisé par la DGER (sauf durant les congés scolaires).

Les remontées transmises par les autorités académiques permettent également de mesurer l'impact en matière d'organisation pour les 805 établissements² de l'enseignement technique agricole dans le contexte sanitaire actuel où le niveau de circulation du SARS-COV-2 s'intensifie.

Ci-après deux graphiques portant sur l'évolution du nombre de cas Covid-19 confirmés et cas contacts chez les apprenants (graphique n°1) et les personnels (graphique n°2) depuis la rentrée des congés d'automne.

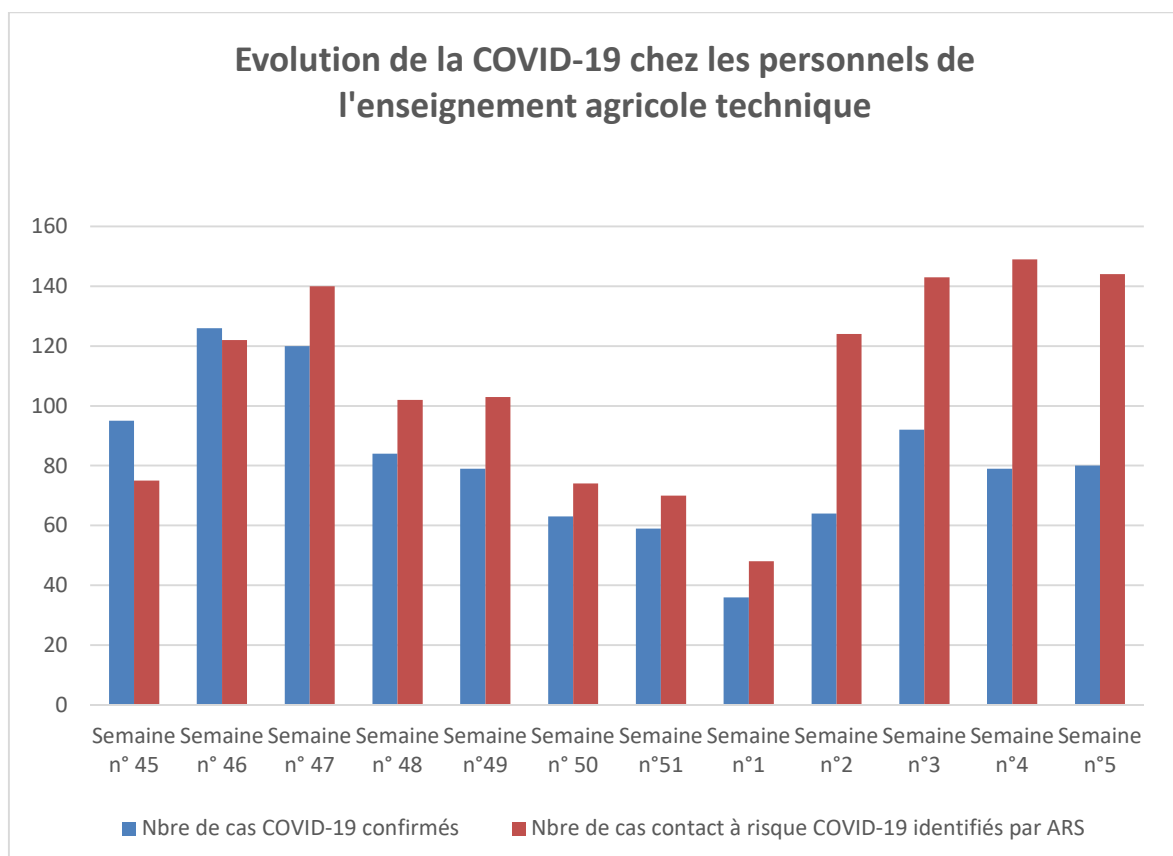
Graphique n°1 :



¹ Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace.

² 216 publics et 589 privés.

Graphique n°2 :



1. Pour la première fois depuis le retour des congés de Noël, la semaine est marquée par une baisse des cas COVID-19 confirmés et des cas contacts à risque.

Le **nombre de cas Covid confirmés** (540 personnes) baisse de 43 personnes par rapport semaine -1 marquant ainsi une rupture dans la courbe d'évolution depuis le retour des congés de Noël.

Le nombre de cas confirmés chez les élèves/étudiants baisse (-41 jeunes par rapport à semaine-1, passant de 436 à 395).

Cette semaine, 0,26% des lycéens et étudiants scolarisés en formation initiale scolaire (public) dans l'enseignement technique agricole sont infectés par la Covid-19. Sur la même population, 1.05% sont considérés comme étant des cas contact à risque par les ARS. Ces données sont en hausse conformément à l'augmentation du nombre de personnes concernées pour chaque critère.

Le nombre de **cas confirmés COVID chez les personnels** varie de +1 personne par rapport à semaine-1 (évolution peu significative).

Le nombre de **cas contact à risque** validés par les ARS décroît également cette semaine (-100 personnes par rapport semaine -1) se traduisant de la manière suivante pour chaque catégorie

de cas contact à risque : apprenants (élèves/étudiants : -156, apprentis : +100 et stagiaires : -39) et personnels (-5). La baisse enregistrée cette semaine correspond à quelques unités près à l'augmentation enregistrée la semaine dernière. A noter que la donnée relative aux apprentis a doublé par rapport à la semaine précédente.

Remarque : en rouge : évolution à la hausse, en vert : évolution à la baisse, en noir : données stables.

Les régions les plus impactées sur la base du cumul des cas confirmés et des cas contacts sont:

- **Auvergne-Rhône-Alpes** : cas contact à risque : 129 contre 42 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 56 cas contre 47 ;
- **Bourgogne Franche-Comté** : cas contact à risque : 225 contre 262 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 70 cas contre 85 ;
- **Grand Est** : cas contact à risque : 234 contre 102 par rapport à semaine -2, cas confirmés COVID : 42 cas contre 17 ; *(données identiques semaine -1)*
- **Hauts de France** : cas contact à risque : 136 contre 354 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 60 cas contre 143 ;
- **Nouvelle Aquitaine** : cas contact à risque : 72 contre 57 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 41 cas contre 24 ;
- **Occitanie** : cas contact à risque : 335 contre 301 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 90 cas contre 85 ;
- **PACA** : cas contact à risque : 130 contre 183 par rapport à semaine -1, cas confirmés COVID : 51 cas contre 70.

Récapitulatif national par région

Région	Nbre de cas contact à risque COVID-19 identifiés par ARS					Nbre de cas COVID-19 confirmés				
	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total	Personnels	Elèves	Apprentis	Stagiaires	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	17	102	10	-	129	11	38	7	-	56
Bourgogne-Franche-Comté	3	182	39	1	225	13	50	7	-	70
Bretagne	4	45	-	10	59	4	7	-	8	19
Centre-Val de Loire	10	21	65	-	96	8	25	5	1	39
Corse	-	8	-	-	8	-	-	-	-	-
Grand Est	39	162	8	25	234	10	26	4	2	42
Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Guyane	-	-	-	-	-	1	6	-	-	7
Hauts-de-France	3	96	37	-	136	9	44	4	3	60
Île-de-France	4	3	4	15	26	-	4	12	1	17
La Réunion	8	-	-	-	8	1	-	-	-	1
Martinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mayotte	4	-	-	-	4	-	1	-	-	1
Normandie	-	46	-	-	46	-	19	-	-	19
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Aquitaine	7	65	-	-	72	3	33	2	3	41
Occitanie	27	300	7	1	335	5	84	1	-	90
Pays de la Loire	3	37	-	-	40	6	17	-	-	23
Polynésie Française	5	3	-	2	10	-	1	-	-	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	88	30	2	130	9	37	5	-	51
Wallis et Futuna	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
National	144	1 158	200	56	1 558	80	395	47	18	540

2. A l'instar des autres indicateurs, on constate une baisse du nombre de classes fermées et de fermetures partielles d'établissement.

Sur les 805 établissements de l'enseignement agricole technique, on dénombre cette semaine:

- 57 classes fermées (-33 par rapport à semaine -1) : - 33 en formation initiale scolaire, +1 en apprentissage, -1 en formation continue ;
- 7 établissements totalement fermés (+ 2 par rapport à semaine -1) ainsi que les internats ;
- 25 établissements partiellement fermés du fait de la fermeture d'une ou plusieurs classes (-2 par rapport à semaine -1) ;
- 5 internats partiellement fermés (-2 par rapport à semaine -1).